

# RIVESS

XIVe Rencontres du Réseau interuniversitaire de l'économie sociale et solidaire  
« *L'économie sociale et solidaire en coopérations* »

*Analyse de cas issus du mouvement Terre  
de Liens : quelles formes de coopérations  
entre société civile et acteurs publics pour  
l'émergence d'une politique foncière  
locale ?*

---

Elsa COSTANZO, Ciaphs, Université Rennes 2, [elsa.costanzo@gmail.com](mailto:elsa.costanzo@gmail.com)

Lille du 21 au 23 mai 2014

<http://riuess2014.sciencesconf.org>

[www.riuess.org](http://www.riuess.org)

## Résumé

Constitué d'associations autonomes, le mouvement Terre de Liens (TdL) expérimente des formes variées de coopérations avec les collectivités territoriales dont le but est l'émergence d'une politique foncière locale. L'enjeu de cette communication est d'analyser celles mises en place au sein de quatre régions afin de questionner les facteurs favorables à une telle émergence, fruit d'une co-construction entre société civile et acteurs publics. Dans un premier temps, nous restituerons les contextes régionaux et établirons une typologie des rapports aux collectivités observés. En nous appuyant sur le cadre d'analyse de Laville et Sainsaulieu (2013), nous questionnerons ensuite les possibilités de co-construction. En particulier, nous verrons que le modèle de co-construction de TdL se base sur l'exemplarité et la diffusion horizontale ou verticale de nouvelles pratiques des acteurs publics.

**Mots-clés :** Co-construction ; économie solidaire ; foncier agricole ; collectivités locales ; coopérations.

## Abstract

Decentralized and based on autonomous local structures, the Terre de Liens (TdL) movement experiments various kinds of cooperation with local governments with the common goal to foster the emergence of a local policy for agricultural lands. The objective of this communication is to analyze the cooperations implemented within 4 regions in order to question the favorable factors for this emergence. In a first time, we will expose the regional contexts and establish a typology of the relations to the local governments. Based on the analysis framework of Laville and Sainsaulieu (2013), we will then question the possibilities of co-building. Specifically, we will see that the model of TdL is based on the exemplarity and the horizontal and vertical spreading of new practices for the public actors.

**Keywords:** Co-building ; social economy ; agricultural land ; local public government ; co-operation.

## INTRODUCTION

Les coopérations entre société civile et collectivités territoriales peuvent prendre des formes multiples aux résultats variés en termes de participations réelles des organisations de la société civile aux décisions locales. L'analyse de cas concrets de telles coopérations paraît pertinente pour comprendre les facteurs permettant une co-construction entre société civile et pouvoirs publics des politiques locales.

Décentralisé et constitué de dix-neuf associations territoriales relativement autonomes, ainsi que d'une foncière, une association nationale et une fondation reconnue d'utilité publique, le mouvement Terre de Liens (TdL) expérimente diverses formes de coopérations. Sa finalité est de faire émerger un débat afin de faire évoluer les politiques publiques concernant le foncier agricole à tous les échelons, national comme local. Face à la diminution forte du nombre d'exploitations et de la surface nationale du foncier dédié à l'agriculture, le mouvement veut accompagner une prise de conscience des citoyens et des élus pour activer des politiques publiques plus proactives quant à la préservation des terres agricoles, à l'installation de jeunes agriculteurs, en particulier ceux défendant une agriculture biologique et paysanne. A l'échelon local en particulier, c'est l'émergence d'une prise de conscience par les collectivités de la responsabilité et des possibilités d'actions que veut susciter TdL : en effet, les questions de la mobilisation et préservation du foncier à destination agricole et l'aide à l'installation d'agriculteurs de proximité ne sont aujourd'hui que très rarement traitées par les collectivités qui disposent pourtant d'outils juridiques et souvent de terres, notamment via les Centres Communaux d'Action Sociale (CCAS), sans parfois même le savoir.

La spécificité de TdL est d'appuyer cette démarche politique par des stratégies diverses de mobilisation du grand public et des acteurs publics. Aux actions traditionnelles de plaidoyer (sensibilisation et formation du grand public et des élus, participation à des organes consultatifs concernant la politique foncière et agri-

cole,...), TdL met également en place des expérimentations concrètes portées par la société civile : l'achat de terres agricoles par une foncière dont le capital est détenu par 8 000 actionnaires « solidaires » - le rendement des actions étant nul permettant l'installation d'agriculteurs dont le profil (non issu du milieu agricole, avec un faible capital) et la forme d'agriculture (paysanne) rendent très difficile l'accès à la terre. La revente de ces terres est interdite et elles sont louées suivant un Bail Rural Environnemental élaboré par le mouvement.

Parmi la centaine d'installations permises par la Foncière TdL depuis sa création en 2006, une dizaine implique à ce jour également une ou plusieurs collectivités territoriales à des niveaux différents : co-investissement, don par la collectivité, accompagnement de la collectivité dans son projet d'aménagement d'une parcelle agricole, ... Ces expérimentations dans le champ économique et ces coopérations avec les collectivités territoriales ont pour vocation d'alimenter le débat public sur la gestion du foncier et les formes d'agriculture souhaitables et de conduire les collectivités (communes, communautés de communes et régions notamment) à mettre en place une politique foncière agricole.

Nous nous proposons ici d'interroger le mouvement TdL quant à sa capacité à contribuer à une co-construction des politiques publiques locales et les éléments expliquant cette possibilité. La notion de « co-construction », élaborée par Laville et Sainseaulieu (2013), implique, contrairement à celle de « co-production » une modification du cadre institutionnel par les acteurs de la société civile. Le cadre institutionnel, au-delà des normes formelles, recouvre également les pratiques instituées des acteurs publics : ainsi une action de la société civile conduisant à l'évolution des pratiques correspond à un exemple de co-construction. Dans le cas du foncier agricole, par « évolution des pratiques » nous pouvons entendre soit la mise en place d'actions directes (mobilisation de foncier agricole, création de fermes en régie directe, implantation de pépinière pour des candidats à l'installation...) soit la prise en compte du foncier agricole de manière transversale au sein d'autres politiques, notamment celles liées à l'urbanisme.

Une typologie des coopérations entre TdL et des collectivités mises en place dans quatre régions en France nous permettra d'analyser, selon le cadre de référence, chaque forme de coopération. **Nous pourrions alors nous interroger sur la réalité du travail de co-construction : en quoi les coopérations analysées permettent-elles une évolution des pratiques instituées par les collectivités territoriales en faveur de l'émergence d'une politique foncière locale ?**

Ce travail se base sur une étude de terrain menée entre septembre 2013 et janvier 2014 et correspondant à 19 entretiens avec différentes parties prenantes, à minima un représentant de TdL (salarié ou administrateur) et un représentant de la collectivité territoriale (un salarié ou un élu), et l'analyse de documents internes et publics (comptes-rendus de conseils d'administrations et de réunions internes, rapports d'activités.)

Nous nous sommes en particulier intéressés à huit projets, dont la liste est reprise dans le tableau de la partie I, menés en partenariat entre TdL et des collectivités locales. Il s'agit des coopérations établies par 4 régions : Ile de France (IdF), Nord Pas de Calais (NPC), Rhône Alpes (RA) et Provence Alpes Côte d'Azur (PACA) dont les positionnements sont assez différents : cela nous permet ainsi d'avoir un bon échantillonnage des formes de coopérations. Par coopération, nous désignons les projets de moyen ou long terme pour lesquels un travail conjoint est mis en place par la collectivité et TdL. Nous ne nous intéressons donc pas aux interventions ponctuelles (si une collectivité mandate TdL pour l'organisation d'une formation par exemple), ou n'impliquant pas une collaboration concrète (comme l'allocation d'une subvention de fonctionnement annuelle).

## I. TYPOLOGIE DES COOPÉRATIONS ENTRE TdL ET LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Nous nous attacherons dans un premier temps à donner un état des lieux succinct concernant chaque région et de restituer les types de coopérations mis en évidence lors de l'étude.

## 1. Les différents contextes des coopérations étudiées

Les quatre régions étudiées ont été choisies pour leur diversité concernant le foncier agricole et l'agriculture biologique afin d'avoir un panorama large des formes de coopérations dans différents contextes institutionnels. Ce contexte contraint en effet fortement l'action de TdL et les formes de coopérations.

Afin de caractériser ces quatre régions, nous avons relevé deux types d'indicateurs pertinents : les données quant à la situation du foncier agricole et de l'AB d'une part, les dispositifs existants permettant de faciliter l'action de TdL.

Concernant la première gamme d'indicateurs, la part de la Surface Agricole Utile (SAU) en AB permet de mesurer l'implantation locale de cette forme d'agriculture tandis que l'évolution du nombre d'exploitations, nous donne une idée des nouvelles installations en AB, problématique sur laquelle porte le travail de TdL. D'autre part, le prix du foncier agricole étant une de principales barrières à l'installation, situer la moyenne régionale peut être pertinent pour caractériser le contexte. Comme toute description quantitative, cet aperçu quantitatif comporte de nombreuses limites : les moyennes régionales cachent de fortes disparités sur le territoire tandis que l'évolution du nombre d'installations ne nous renseigne pas sur les facteurs.

Ainsi, des indicateurs plus qualitatifs sur les dispositifs institutionnels facilitant les installations en AB apparaissent nécessaires. En particulier, l'existence de réseaux concernant l'agriculture biologique et de proximité et le positionnement de la Safer ont été désignés par les acteurs interrogés comme deux éléments essentiels de la situation régionale concernant l'accès à la terre pour des agriculteurs en AB. Leurs niveaux par région ont également été déterminés grâce aux entretiens menés. Concernant le premier indicateur, il s'agit de savoir si un réseau structuré existe et est efficace (OUI/NON) sur les différents aspects de l'AB (stratégie foncière, installation, distribution), sur le second si la SAFER a déjà aidé (FAV) ou pas (DEF) TdL pour faciliter des demandes de préemptions : en particulier, en PACA la SAFER a établi une vente de foncier sur un cahier des charges AB, en RA, la SAFER et la Ré-

gion ont trouvé un accord pour permettre un portage foncier dans l'attente que TdL trouve un repreneur.

<b>Ré- gion</b>	<b>Pourcentage de la SAU en AB</b> <i>(chiffres 2012, Agence Bio, moyenne en France : 3,7%)</i>	<b>Evolution du nombre d'exploitations entre 2007 et 2012</b> <i>(chiffres Agence Bio, moyenne nationale : x2)</i>	<b>Prix du fon- cier agricole</b> <i>(en euros/ hec- tare, chiffres 2012 du minis- tère de l'agriculture, moyenne natio- nale : 5 420)</i>	<b>Existence d'un réseau autour de l'agriculture biologique</b>	<b>Positionne- ment de la Safer</b>
IdF	1,5%	x2,2	6 280	NON	DEF
NPC	0,95%	x1,9	11 980	NON	DEF
RA	6,4%	x1,9	4 690	OUI	FAV
PACA	14,3%	x2,4	10 480	OUI	FAV

**TABLEAU 1 : Caractéristiques par région de la situation de l'agriculture biologique et du foncier agricole**

Nous voyons ainsi se dégager deux situations régionales aux contextes très différents : un contexte défavorable pour l'IdF et le NPC d'un côté, avec très peu d'implantation de l'agriculture biologique, des prix élevés, voire très élevés (le NPC est la première région française par le prix à l'hectare du foncier agricole) et des dispositifs institutionnels peu aidants, un contexte plus favorable pour PACA et RA de l'autre côté qui jouissent de dispositifs institutionnels plus aidants et d'une présence de l'AB déjà très supérieure à la moyenne nationale.

## 2. Typologie des coopérations

Malgré la variété des situations, nous avons pu répertorier trois grands schémas de coopérations.

## A. Accompagnement des collectivités à l'émergence d'une politique foncière agricole

Il s'agit des projets pour lesquels TdL se positionne comme expert du foncier agricole et accompagne la ou les collectivités sur l'un ou l'autre des aspects concernant le foncier :

- diagnostic territorial sur les possibilités de développement de l'AB
- identification des outils à disposition de la collectivité
- diagnostic du foncier possédé par la collectivité
- accompagnement à la veille foncière
- accompagnement à la mise en place d'outils facilitant l'installation

## B. Accompagnement à la mise en place de projets sans investissement de Terre de Liens

Il s'agit d'accompagnement de collectivités qui veulent installer un agriculteur en proximité mais qui, soit parce qu'elles possèdent les terres, soit parce qu'elles en ont les moyens, font appel à TdL seulement pour l'accompagnement et le conseil technique à l'installation (diagnostic du foncier et conseils sur la rénovation éventuelle, recherche de candidats et évaluation de leurs projets, implication des habitants et des agriculteurs dans le projet, aide éventuelle pour le réseau de distribution...).

## C. Accompagnement à la mise en place de projets avec un investissement de Terre de Liens

Il s'agit de projets d'installations d'agriculteurs de proximité pour lesquels la collectivité sollicite un investissement de la part de TdL. TdL met alors en place une collecte d'épargne sous la forme de parts sociales auprès du grand public afin de pouvoir acheter tout ou partie de l'exploitation et des terres. La collectivité peut

également investir (cas de Bourgoin-Jailleu et Aubagne) ou laisser TdL seule supporter les investissements (cas de Barjac).

A partir de ces exemples, il nous faut maintenant nous interroger sur la nature des coopérations établies avec les collectivités territoriales à l'aune de la grille d'analyse des auteurs de référence.

## **II. QUELLE POSSIBILITÉ DE CO-CONSTRUCTION D'UNE POLITIQUE FONCIÈRE LOCALE ?**

### **1. Analyse des types de coopération**

Laville et Saiseaulieu (2013), distinguent cinq types de rapports entre organisations de la société civile et autorités publiques, production et co-production, construction, déconstruction et co-construction. La différence entre la fonction de production et celle de construction se situe dans la capacité ou non à modifier le cadre institutionnel : un acteur se situant dans un rapport de production agira à l'intérieur d'un cadre institutionnel fixe et se concentrera sur sa fonction de production ou négociera à la marge des dispositifs préférentiels pour sa structure. Ce type de rapport peut évoluer vers une quasi-entreprise (isomorphisme marchand, soumission à la régulation concurrentielle) ou une quasi-administration (isomorphisme non marchand, soumission à la régulation tutélaire). Une situation de co-production peut permettre à la structure d'être reconnue dans sa compétence et de sécuriser le rapport à la collectivité, voire éventuellement de négocier à la marge des adaptations.

En se situant dans un rapport de construction, un acteur entend agir sur le cadre institutionnel en place. Il s'agira alors soit de dénoncer le cadre institutionnel existant (déconstruction) ou de se situer dans un rapport partenarial pour négocier avec les pouvoirs publics des évolutions du cadre institutionnel, en étant sollicité à titre consultatif pour l'élaboration des politiques publiques par exemple. Comme nous l'avons vu, le cadre institutionnel, au-delà des normes formelles, correspond également aux pratiques instituées. Dans le cas du foncier agricole, il s'agit surtout

pour les collectivités d’agir sur les leviers à leur disposition pour se saisir de cette question.

A partir de cette grille et afin de situer chacun des projets étudiés, nous les avons analysés au travers de deux éléments majeurs permettant de rendre compte de la co-construction effective de politiques publiques locales.

Il s’agissait s’abord de déterminer si la coopération établie avait eu un impact sur les régulations de la collectivité concernant le foncier agricole. La question est de savoir si le partenariat en question s’est limité au seul projet ou s’il a abouti à une réflexion plus importante et a permis une systématisation de l’approche du foncier agricole par la collectivité territoriale, nous avons demandé aux acteurs – et en particulier aux élus des collectivités :

- Si à la suite de l’action, la collectivité a systématisé une veille foncière et un suivi des terres lui appartenant, voire pensé à développer de nouveaux projets d’installation.
- Si la collectivité a intégré les enjeux concernant le foncier agricole dans ses politiques liées à l’urbanisation et au développement durable.

Le second élément majeur est la participation sur le long terme de TdL (ou éventuellement d’autres structures représentatives de la société civile) dans l’élaboration des politiques publiques, notamment celles liées à l’urbanisme et l’agriculture. Nous avons ainsi interrogé les acteurs sur la consultation de TdL lors de la prise de décision sur des aspects concernant le foncier.

A partir de ces deux éléments, nous avons pu situer chaque projet ; le tableau 2 restitue ainsi cette analyse.

## 2. Analyse des coopérations, risques et limites observés

Collectivités	Type	Con-	Effet de	Partici-	Rapport do-	Risques observés
---------------	------	------	----------	----------	-------------	------------------

	Parte- nariat	texte régional	l'action sur les régula- tions de la collectivi- té	pation sur le long terme de TdL	minant à la collectivité	- dérives pos- sibles
Magny les Hameaux (IdF)	B	DEF	Faible	Non	Co-production	Rapport de simple prestataire - régu- lation marchande
Bourgoin Jail- leu (RA)	C	FAV	Faible	Non	Co-production	Instrumentalisation de la capacité fi- nancière de TdL, limite au seul projet
Valence Agglo Sud Rhône Alpes (VASRA) (RA)	A	FAV	Faible	Non	Co-production	Réduction à un simple rapport de prestataire de ser- vices
Pays de la Lys Romane (NPC)	A	DEF	Fort	Oui (?)	Co- construction	Fragilités dues aux alternances poli- tiques
Aubagne (PACA)	C	FAV	Moyen	Oui	Co- construction	Engagement seu- lement moral de la collectivité, à inter- roger sur le long terme.
Velaux et Bouches du Rhône (PACA)	A	FAV	Faible	?	Début de co- construction	Peu d'impact de TdL dans le projet

Merville (NPC)	A	DEF	Moyen	Non	Co-production	Pas de concrétisation réelle.
Barjac (PACA)	C	FAV	Faible	Oui	Co-production	Instrumentalisation : risque financier porté exclusivement par TdL

**TABLEAU 2 : Analyse des projets selon leur capacité à contribuer à une co-construction des politiques publiques locales.**

Ainsi, nous observons plusieurs cas de figure. Selon les termes des auteurs, nous avons repéré deux formes principales :

-un rapport de coproduction : l'expertise technique de TdL- liée au foncier ou à la participation citoyenne - est reconnue et sollicitée mais le rapport est celui d'un prestataire de service à une collectivité sans implication dans les politiques transversales de la collectivité (urbanisme, agriculture, développement durable) sur le long terme de TdL. Il peut s'agir alors :

-d'une instrumentalisation de la capacité financière de TdL pour mener un projet avec un doute sur l'implication future de celui-ci dans l'élaboration des politiques publiques : cas de Bourgoin Jailleu et de Barjac.

-un rapport de simple prestataire de service, la coopération s'arrêtant au seul projet, TdL jouant le rôle d'un bureau d'étude : cas de Magny les Hameaux, de Merville et de VASRA.

-un rapport de co-construction avec une implication réelle de TdL dans l'élaboration des politiques publiques.

Ce rapport peut être limité, s'il est ponctuel ou élaboré à postériori, comme c'est le cas pour Velaux.

Il peut être approfondi s'il témoigne d'une démarche sur le long terme et systématique d'implication de TdL, comme c'est le cas d'Aubagne et du Pays de la Lys Romane.

On le voit ainsi, les cas de réelles co-constructions avec les collectivités sont rares.

A la lumière de ces quelques exemples, nous tirons deux enseignements intermédiaires :

-le contexte régional favorable ou défavorable n'a pas de lien avec la possibilité de mettre en place un rapport de co-construction avec les collectivités ;

-la nature du projet mené (A,B ou C selon notre grille) n'a pas d'influence non plus avec la possibilité de co-construction.

A ce stade, nous pouvons alors nous demander quels sont les facteurs de réussite d'une co-construction.

### **III / QUEL APPORT DE L'EXPÉRIMENTATION PAR LA FINANCE SOLIDAIRE DANS LE RAPPORT AUX COLLECTIVITÉS TERRITORIALES : UN MODÈLE DE CO-CONSTRUCTION PAR L'EXEMPLARITÉ**

A la lumière de ces exemples, nous pouvons nous interroger sur l'apport de l'expérimentation par la finance solidaire pour la co-construction de politiques publiques locales.

#### **1. Une double légitimité technique et « citoyenne » nécessaire mais non suffisante**

L'expérimentation concrète mise en place par TdL est un gage fort d'expertise et de légitimation contribuant à une co-construction avec les autorités publiques.

-Elle permet tout d'abord à TdL d'acquérir une connaissance fine des outils à disposition des collectivités et de tester leur efficacité. La dimension cognitive de ces expérimentations à l'échelle nationale est primordiale : deux guides recensant l'ensemble de ces outils et des expériences menées par TdL ont été rédigés (l'un en 2010 par la région Nord Pas de Calais, l'autre par l'association nationale en 2013) et deux colloques réunissant acteurs de la société civile et représentants de collectivités ont été organisés. C'est également en testant concrètement auprès d'une collectivité la mise en place d'une stratégie foncière pour l'installation d'agriculteurs de proximité que TdL pourra légitimer auprès d'autres collectivités l'expertise acquise. Cela est très clair dans le discours des élus interrogés : les références à la compétence technique de TdL est un enjeu important, le vocabulaire utilisé rapproche l'association d'un bureau d'étude.

-La seconde légitimité provient de la capacité à mobiliser les habitants, d'un point de vue financier et humain, avec l'implication de bénévoles. Répondant à des enjeux, notamment électoraux, mais aussi d'acceptabilité de projets, cette démarche est recherchée par les collectivités.

Cependant, les exemples montrent que ces deux facteurs importants pour un partenariat avec une collectivité peuvent se réduire à un rapport de co-production : la compétence de TdL est reconnue et son accompagnement recherché mais dans le cadre strict défini par la collectivité. La coopération se limite à un rapport quasi marchand entre un donneur d'ordre et un prestataire. Dans le cas de la mobilisation de l'épargne locale, nous pouvons également être confrontés à un potentiel désengagement de la collectivité sur ses missions d'intérêt général dans le cadre des restrictions budgétaires auxquelles les collectivités sont confrontées. Nous assistons alors à un risque d'instrumentalisation du captage d'épargne locale de TdL au profit de projets qui auraient été menés par la collectivité. Ainsi, dans le cas de Barjac, si la collectivité a été à l'initiative du projet et l'a soutenu avec vigueur, elle n'a porté aucun des risques inhérents au projet – risques réels d'un investissement financier et des frais de portage foncier associés sans qu'aucun porteur de projets n'ait été identifié quand il a fallu acheter les terres.

Cependant, il serait réducteur de ne pas percevoir les éléments de co-construction entre TdL et les collectivités territoriales.

Dans les exemples étudiés, nous avons mis en avant des exemples de co-construction. Les deux projets – Pays de la Lys Romane et Aubagne – constituent des cas d'école où nous observons surtout que c'est une implication et un engagement sur le long terme des collectivités qui garantissent cette co-construction. En effet, contrairement au projet de Barjac, Aubagne et la communauté de communes se sont impliqués financièrement pour l'acquisition du bâti et se sont également engagés dans un partenariat de long terme avec l'association. Dans le cas du Pays de la Lys Romane, une convention de trois ans engage également la collectivité. Cependant, malgré ces précautions, les changements d'élus peuvent fragiliser ces projets comme cela a été le cas pour le Pays de la Lys Romane dont les communes où les élus n'ont pas été reconduits après les élections municipales de mars 2014 ont arrêté les projets.

Ainsi, si l'expertise et la capacité de mobilisation des citoyens de TdL jouent des rôles forts pour mener des coopérations avec les collectivités territoriales, les seuls exemples de co-construction se retrouvent quand TdL exige une réelle implication de la collectivité (limitant les effets d'instrumentalisation) et un engagement à un partenariat sur le long terme.

## **2. Le modèle de TdL : une co-construction par l'exemplarité**

De plus, au-delà de la seule co-construction avec les collectivités impliquées dans le partenariat, l'enquête nous a permis de constater que les réalisations les plus importantes de TdL en termes de co-construction se situaient en fait dans la diffusion des pratiques innovantes au sein d'autres collectivités, de même échelon ou d'échelon supérieur.

Comme nous l'avons vu, la co-construction correspond à un changement de pratiques instituées. Or, en donnant à voir certains exemples de nouvelles pratiques et de possibilités pour les collectivités, TdL joue un rôle important en terme de diffusion.

Nous pouvons alors observer deux types de diffusion de nouvelles pratiques que nous avons nommées diffusions horizontale et verticale.

La diffusion horizontale concerne l'intégration de pratiques observées chez des acteurs de même type. Le travail de TdL pour capitaliser les expériences acquises participent largement de cette possibilité.

Un exemple fort concerne la question des conventions de stockage possibles entre la Safer et les collectivités territoriales : des conseils régionaux se sont ainsi engagés à prendre en charge les coûts de stockage auprès de la Safer pour lui permettre d'attendre le candidat remplissant le cahier des charges, notamment s'il s'agit d'agriculture biologique. En apportant l'exemple d'autres régions, notamment le Poitou-Charentes et l'Ille et Vilaine, où ce type de politique de stockage foncier existe, l'association TdL NPC a pu convaincre la Safer et la Région de la mettre en place sur leur territoire.

L'expérimentation d'une installation portée par une commune a une valeur symbolique importante qui peut attirer l'attention d'autres communes et les faire finalement adopter les mêmes pratiques. Pierre Fabre, le président de TdL PACA, après le succès – et le fort relais médiatique – de l'expérience de l'installation à Aubagne a reçu des visites d'au moins trois autres communes intéressées pour monter ce type de projets.

La diffusion verticale concerne l'intégration de nouvelles pratiques allant vers l'intégration de la société civile dans la réflexion sur l'urbanisme et le foncier agricole. Cette intégration est rendue possible grâce à la renommée que tire TdL des expériences concrètes de terrain.

Deux exemples en sont emblématiques mais ils sont nombreux sur le territoire français.

Alors que, comme nous l'avons vu, le projet de Bourgoin Jailleu ne semble pas avoir débouché sur une coopération de co-construction sur le long terme, il a cependant, au niveau du Conseil Régional, favorisé l'institutionnalisation de la pos-

sibilité d'association de la société civile dans la construction des politiques foncières. Ainsi, la délibération des 13 et 14 octobre 2011 de la région Rhône Alpes entérine une nouvelle politique foncière intégrant la possibilité de conventionnement avec des structures de l'ESS porteuses de « projets en milieux ruraux (...) innovants, collectifs, notamment en matière d'implication des collectivités locales et de la mobilisation d'épargne solidaire. ». Cela permet à la région d'avoir la possibilité « d'envisager et conventionner toutes les collaborations utiles avec d'autres partenaires intéressés par la question foncière, notamment pour soutenir les opérations innovantes correspondant aux objectifs de développement durable, initiées par les acteurs locaux. »<sup>1</sup>

En région PACA également, TdL a été associé aux dernières délibérations sur le foncier agricole. De plus, avec les nouvelles possibilités offertes par la création de la Fondation TdL, la région PACA va donner chaque année une enveloppe budgétaire pour une acquisition ciblée en région.

## CONCLUSION

Cette étude de terrain nous a permis de mettre en évidence certaines limites et obstacles à la co-construction entre des acteurs de la société civile et les collectivités territoriales: instrumentalisation de la capacité de mobilisation financière et citoyenne de la structure, évolution vers un simple rapport marchand.

Par-delà ces fragilités, il nous invite également à approfondir l'analyse d'une possible co-construction par l'exemplarité et la diffusion horizontale ou verticale de nouvelles pratiques. En particulier, une étude comparative pourrait nous permettre de savoir si l'on peut observer des mécanismes similaires au sein d'autres organisations de la société civile faisant appel à l'épargne citoyenne et ayant voca-

---

<sup>1</sup> Délibération du Conseil Régional Rhône Alpes n°11.07.648, *Une stratégie foncière déterminée pour un aménagement des territoires équilibré, sobre et dynamique*, 13 et 14 octobre 2011.

tion à interpeller les collectivités territoriales comme il en existe notamment dans le secteur de la production d'énergie renouvelable et celui du logement social.

## BIBLIOGRAPHIE

ENJOLRAS B. (2006), *Conventions et institutions, Essai de théorie sociale*, L'Harmattan, Paris.

PISANI E. (1977), *Utopie foncière*, éd. Gallimard, Paris.

LAVILLE J.L., SAINSAULIEU R. (2004) [1997], *Sociologie de l'association. Des organisations à l'épreuve du changement social*, Desclée de Brouwer, Paris.

LAVILLE J.L. (2010), *Politique de l'association*, Éditions du Seuil, Paris.

SAINSAULIEU R., LAVILLE J.L. (2013), *L'association, sociologie et économie*, Hachette Pluriel, Paris.